



Novembre 2019 :

Intérêts d'un APB pour les plages des Terres Basses.

Synthèse des connaissances



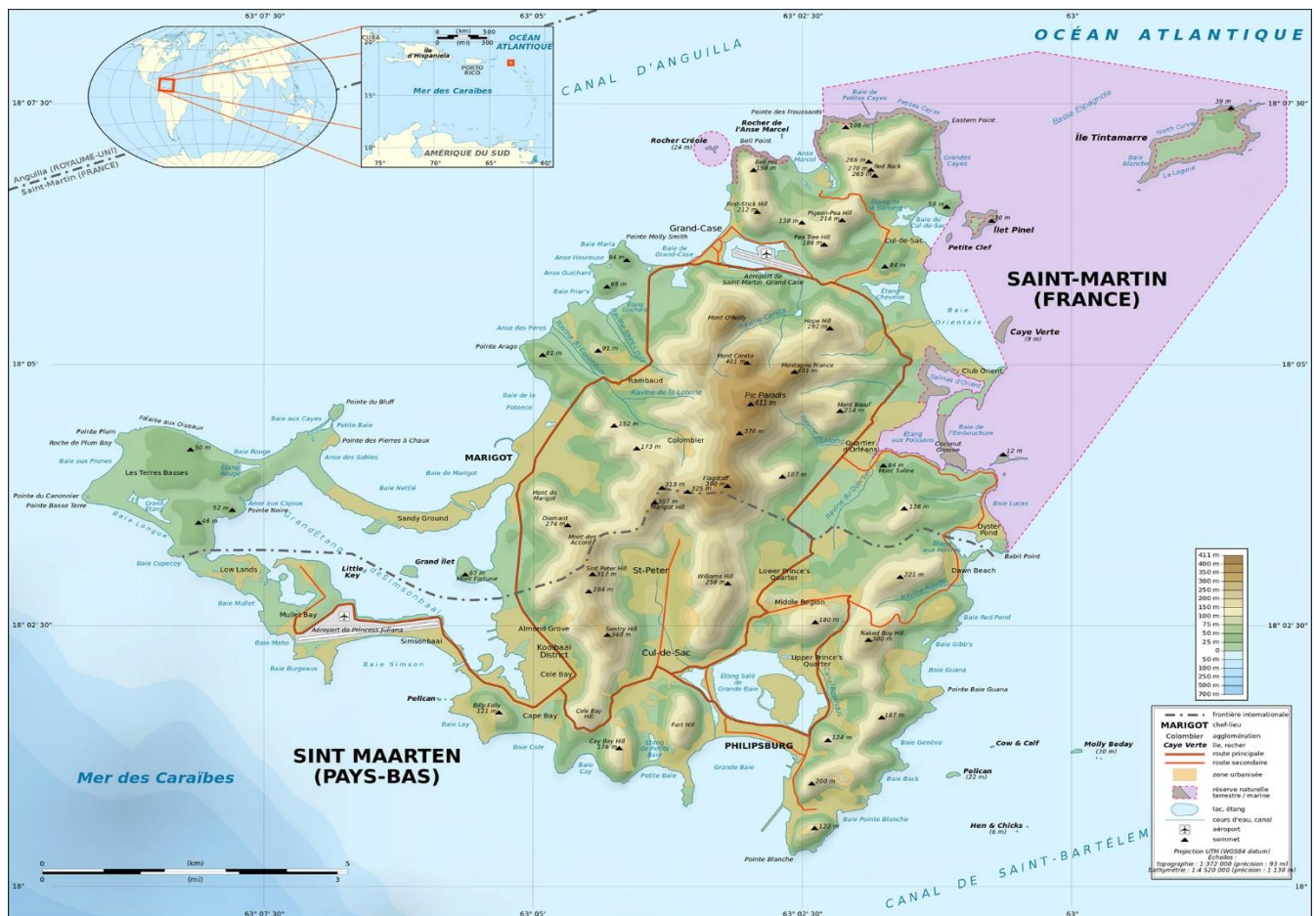
Projet soutenu par :
PNA Tortues marines : AGRNSM/ONF



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Réserve Naturelle Nationale de Saint Martin
Intérêts d'un APB pour les plages des Terres Basses
Synthèse des connaissances – Novembre 2019



L'île de Saint-Martin (18°5'N, 63°5'O) est située au Nord de l'arc des Petites-Antilles, entre Anguilla au Nord et Saint-Barthélemy au Sud-Est. Ces 3 îles forment le Banc d'Anguilla, une plateforme insulaire peu profonde (max. 30 m). Cette île de 93 km² (15 km de long, 13 km de large) se singularise par sa division administrative entre la Collectivité française d'Outre-Mer (Saint-Martin) au Nord et un pays du royaume des Pays-Bas (Sint-Maarten) au Sud. L'IEDOM y recensait une population française de 36 992 habitants pour un PIB moyen de 14 700 €/Hab. en 2014 (économie reposant principalement sur le tourisme et les services associés : l'hôtellerie, la restauration...).

Cette île bénéficie d'un climat tropical chaud (moyenne de 26,9°C), de précipitations annuelles de l'ordre de 1 159,6 mm et d'une exposition aux alizés de secteur Est. Ce territoire ne possède aucun cours d'eau pérenne d'importance autres que 2 principales ravines aboutissant dans divers étangs bordés de mangroves ou directement en mer. Si initialement, le littoral de Saint-Martin est composé à 26% de falaises, de 32% de plages de sable corallien, de 32% d'affleurement rocheux et de 10% de mangroves, dès 2009, près de 12% de ces surfaces étaient urbanisées.

En 1998, un Décret ministériel instaurait la création de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin sur près de 3 054 ha : des espaces à 95% marins, 3% lacustres et 2% terrestres. La gestion de ces espaces naturels fut confiée à l'Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint Martin, qui emploie aujourd'hui 8 salariés répartis au sein du pôle Aménagement et Police de la nature, du pôle scientifique et du pôle Coopération régionale et éducation à l'Environnement. En plus des espaces classés en réserve, l'AGRNSM gérait jusqu'en 2019 par convention l'ensemble du foncier acquis par le Conservatoire du Littoral à Saint-Martin (12 étangs classés en APB et des espaces terrestres non-classés). Les actions mises en œuvre par ce gestionnaire s'inscrivent dans la stratégie pluriannuelle fixée par un Plan de Gestion quinquennal. Ces espaces gérés furent labélisés RAMSAR en 2011 et SPAW en 2013.

La RNN de Saint-Martin abrite aujourd'hui une grande diversité d'écosystèmes garants d'une importante biodiversité (1 126 espèces recensées) : récifs coralliens, herbiers de phanérogames marines, mangroves, prairie aérohalines, forêt littorale xéromorphe et végétation forestière semi-décidue. Ces habitats abritent près de 21 espèces menacées, 7 espèces endémiques de l'île et 25 à l'échelle des Petites Antilles.

Dossier suivi par :



**Réserve Naturelle Nationale
de Saint-Martin**

**CHALIFOUR Julien,
Resp. pôle scientifique**

Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin

Lots 11 et 13 Rue Barbuda, Hope Estate,

97150 Saint-Martin

Email : science@rnsm.org

Tel : 06 90347710

- SOMMAIRE -

I. CONTEXTE ET OBJECTIFS :	1
1. CONTEXTE	1
2. OBJECTIFS	1
II. LES TORTUES MARINES A SAINT-MARTIN	2
1. PONTES DE TORTUES MARINES A SAINT-MARTIN	2
2. ECHOUAGES DE TORTUES MARINES A SAINT-MARTIN	3
III. ETAT DE SANTE DES SITES DE PONTE CONCERNES ..	4
1. BAIE LONGUE	4
2. BAIE AUX PRUNES	5
3. BAIE ROUGE	6
IV. PRINCIPALES MENACES ET ATTEINTES IDENTIFIEES	7
1. AMENAGEMENT LITTORAL	8
2. POLLUTION LUMINEUSE	8
3. FREQUENTATION NON-ENCADREE DU SITE	8
4. INTRODUCTION D'ESPECES NON-INDIGENES	9
5. BRACONNAGE CIBLANT LES TORTUES MARINES	9
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :	10

Table des Figures :

FIGURE 1: TORTUE VERTE SUITE A UNE COLLISION EN 2018	3
FIGURE 2: TORTUE VERTE TOUCHEE PAR LA FIBROPAPILLOMATOSE.....	4
FIGURE 3: PLAGE DE BAIE LONGUE	4
FIGURE 4: TRACES D'ACTIVITE DE PONTE LE LONG D'UN HAUT DE PLAGE FORTEMENT ANTHROPISE (BAIE LONGUE, 2015)	5
FIGURE 5: ECHEC DE PONTE A BAIE AUX PRUNES (2012).....	5
FIGURE 6: PLAGE DE BAIE AUX PRUNES.....	6
FIGURE 7: PLAGE DE BAIE ROUGE	7
FIGURE 8: ECHEC DE PONTE A BAIE LONGUE	8
FIGURE 9: DOSSIERE DE TORTUE IMBRIQUEE RETROUVEE A BAIE AUX PRUNES EN 2014	9

Tableaux :

TABLEAU 1: EVOLUTION DES ACTIVITES DE PONTE DE TORTUES MARINES ENREGISTREES DEPUIS 2009 A SAINT-MARTIN	3
---	---

Sigles et abréviations :

AGRNSM	Association de Gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin
GPS	Global Positioning System (Positionnement par Satellite)
ONF	Office National des Forêts
PG	Plan de Gestion
RTMG	Réseau Tortues Marines de Guadeloupe
Cm	<i>Chelonia mydas</i>
Dc	<i>Dermochelys coriacea</i>
Ei	<i>Eretmochelys imbricata</i>
RNN	Réserve Naturelle Nationale
SE	Suivis, Etudes et Inventaires

I. Contexte et objectifs :

1. Contexte

Par 18°05' Nord et 63°05' Ouest, l'île de Saint-Martin se positionne sur l'arc antillais, intercalée entre Anguilla au Nord, et Saint-Barthélemy au Sud. D'une superficie de 93 km², l'île se singularise par sa division administrative en deux régions : une partie hollandaise au Sud « Sint-Maarten », et une partie française au Nord, couvrant les 3/5ème du territoire.

Située dans la partie Nord de l'île, la Réserve Naturelle Nationale occupe depuis le 3 septembre 1998, une superficie totale de 3 054 hectares (ha) gérés par l'AGRNSM : 154 ha d'espaces terrestres, 2 796 ha d'espaces maritimes et 104 ha d'espaces lacustres (Etang aux Poissons et Saline d'Orient). A ces espaces se sont ajoutés de 2006 à 2019, par délégation de gestion du Conservatoire du Littoral et des Espaces Lacustres, 12 étangs protégés par Arrêté de Protection de Biotope. En 2019, le Conservatoire du Littoral a souhaité mettre fin à cette collaboration, l'AGRNSM reste gestionnaire des espaces classés en RNN.

Dans le cadre de sa mission de maintien de la biodiversité et de préservation des différents écosystèmes marins et terrestres, en accord avec la mise en valeur économique et sociale de l'île de Saint-Martin, L'Association de Gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Saint-Martin gérante de la RNN met en œuvre depuis 2009 un Plan de Gestion, conformément au décret n° 2005-491 du 18 mai 2005. Ce dernier visant à réduire l'effet des facteurs influençant négativement l'état de conservation de la réserve, se décline en 7 axes, dont l'Objectif 1 vise à Améliorer les connaissances sur les espaces et les espèces protégées, via notamment la programmation d'inventaires et suivis nécessaires à l'amélioration des connaissances des espèces marines.

Les tortues marines sont protégées au niveau international, national et régional depuis l'Arrêté préfectoral de 1991 sur le territoire de l'archipel Guadeloupéen. La protection des sites de ponte est quant à elle assurée juridiquement depuis 2005 par Arrêté Ministériel (14 octobre 2005). Un plan de restauration des tortues marines à l'échelle des Antilles françaises est validé depuis 2006 par le Conseil National de Protection de la Nature et est actuellement coordonné par l'ONF avec l'appui des acteurs du Réseau Tortues Marines de Guadeloupe, dont fait partie la RNN. Deux des objectifs de ce plan concernent l'identification des sous-populations de tortues marines nidifiant aux Antilles françaises et la détermination de leur état de conversation, passant notamment par l'acquisition de connaissances relatives aux tortues marines en ponte.

Depuis 2009 et conformément à ses Plans de Gestion, un suivi annuel des sites de pontes est opéré par des bénévoles coordonnés par le gestionnaire de la RNN de Saint-Martin. De fait, le réseau d'écovolontaires animé par l'AGRNSM contribue en appui aux autres actions menées par le gestionnaire, à la production de séries temporelles de données documentant les pontes et les échouages de tortues marines, ainsi que l'évolution de l'état de santé de leurs habitats essentiels (sites de ponte et d'alimentation). Depuis 2009, le pôle scientifique de l'AGRNSM travaille en étroite collaboration avec le Réseau Tortues Marines de Guadeloupe (RTMG), dont il est membre et acteur, tour à tour coordonné par l'association Kap Natirel/DIREN, l'ONCFS/DEAL et l'ONF/AFB. Cette collaboration historique a contribué au développement à la mise en œuvre d'un véritable observatoire local des tortues marines à Saint-Martin animé par l'AGRNSM, dont les principales actions incluent la sensibilisation du public, le suivi des pontes et des échouages d'individus en détresse et le diagnostic de l'état de santé des habitats essentiels aux tortues marines.

L'ensemble des données aujourd'hui disponibles, l'urgence de protection des principaux sites de pontes des tortues marines à Saint-Martin dans un contexte de reconstruction post-Irma et la volonté affirmée des représentants de l'Association des copropriétaires des Terres Basses, sont à l'origine d'une proposition de prise d'Arrêté de Protection du Biotope pour les plages des Terres Basses, dont cette synthèse des connaissances s'efforcera de démontrer l'intérêt.

2. Objectifs

L'objectif principal est d'exposer l'intérêt de la prise d'un Arrêté préfectoral de Protection de Biotope sur les 3 plages des Tresse Basses (Baie longue, Baie aux prunes et Baie rouge), considérant leur rôle majeur en tant que premier site de nidification pour les tortues marines (tortue verte, tortue imbriquée et tortue luth) à Saint-Martin.

Les objectifs spécifiques sont pour ces 3 sites :

- Démontrer le rôle prépondérant en tant que principaux sites de ponte pour les tortues marines à Saint-Martin,
- Démontrer l'existence de pressions croissantes sur ces sites pouvant nuire à la conservation de ces espèces protégées,
- Garantir le maintien durable de la qualité d'accueil de ces sites de ponte,
- Encadrer les activités pouvant impacter les sites de ponte,
- Favoriser la mise en place d'une gestion durable des sites de ponte en concertation avec les riverains.

II. Les tortues marines à Saint-Martin

Depuis 2009, l'AGRNSM et son Pôle scientifique œuvrent en étroite collaboration avec le Réseau Tortues Marines de Guadeloupe, afin de contribuer durablement à la sensibilisation du public, à la production de connaissances sur les pontes et les échouages d'individus en détresse, ainsi qu'au suivi de l'évolution de l'état de santé des habitats essentiels aux tortues marines.

Parmi les 7 espèces de tortues marines 5 sont observables dans les eaux de Saint-Martin : tortue luth (*Dermochelys coriacea*), tortue verte (*Chelonia mydas*), tortue imbriquée (*Eretmochelis imbricata*), tortue olivâtre (*Lepidochelys olivacea*) et tortue caouanne (*Caretta caretta*). Cependant, seules les 3 premières sont connues pour venir pondre sur les plages de Saint-Martin, les 2 dernières n'étant observées que très rarement dans nos eaux.

1. Pontes de tortues marines à Saint-Martin

La saison de ponte des tortues marines à Saint Martin est identifiée comme s'étendant annuellement de Mars à novembre, avec un pic d'activité observé de Juillet à Septembre. Ces données essentielles à la conservation de ces espèces protégées sont issues du travail de terrain passant par la collecte d'observations servant à alimenter des bases de données locales (AGRNSM), régionales (RTMG), nationales (RTMF) et internationales (WILDCAST).

Chaque année l'AGRNSM organise 2 à 3 réunions publiques de sensibilisation, afin d'animer un groupe d'écovolontaires contribuant à documenter l'évolution de l'activité de ponte des tortues marines sur une dizaine de plages reconnues comme sites majeur de ponte. Pour se faire, ils réalisent durant la saison de ponte (mars à novembre) en moyenne 2 patrouilles par semaine sur un site pour enregistrer l'observation des traces de ponte laissées dans le sable par les femelles pondeuses. Ces observations permettent de documenter l'intensité de cette activité par espèce et d'estimer son taux de réussite, certaines montées sur la plage pouvant se solder par un échec de ponte pour diverses raisons.

En 10 années d'animation, l'AGRNSM a ainsi pu enregistrer près de 4 619 patrouilles, soit une moyenne de 452 patrouilles par an, concernant principalement les plages de Coralita, le Galion, Baie orientale, Caye verte, Pinel, Grandes cayes, Petites cayes, Tintamarre, Happy Bay, Baie rouge, Baie aux prunes et Baie longue. L'ensemble de ces patrouilles ont permis d'observer un total de 1 875 traces de tortue, soit une moyenne de 187,5 traces par an.

Sur cette même période, les plages des Terres Basses ont été patrouillées en moyenne 131 fois par an (un peu moins de 30% de l'effort de suivi total), mais ont permis l'observation d'en moyenne 122,8 traces de ponte par an, soit une moyenne de 62% des traces annuellement observées à Saint-Martin. Ainsi, sur les 1 875 traces de ponte observées au cours des 4 619 patrouilles opérées depuis 2009, 65% l'ont été sur les 3 plages des Terres Basses, traduisant l'importance des ces sites pour les pontes de tortues marines à Saint-Martin (Cf. Tableau 1).

Suite à l'épisode Irma, les sites de ponte ont été fortement remaniés et subissent un certain nombre de pressions liées à la reconstruction de l'île. Dans le détail, les plages des Terres Basses apparaissent principalement fréquentées par les tortues vertes affectionnant particulièrement les larges plages sableuses peu exposées à la houle. Ainsi en 2016, 82% des traces d'activité de ponte de tortues vertes à Saint Martin étaient enregistrées sur les Terres Basses, accompagnées par 40% des traces de tortue imbriquées. En 2017, ce sont 92% des traces d'activité de ponte des tortues vertes à Saint-Martin et 28% pour les tortues imbriquées. En

2018, ce ne sont pas moins de 100% des traces imputées aux tortues vertes et 63% de celle imputées aux tortues imbriquées qui ont été enregistrées sur ces mêmes sites.

Enfin, le suivi actuellement en cours de la saison de ponte 2019 confirme la tendance observée sur les 10 années précédentes, avec à ce jour 136 patrouilles effectuées sur les plages des Terres Basses ayant permis l'observation de 181 traces d'activité de ponte, dont 82% imputables aux tortues vertes. Ce qui semble confirmer une reprise suite à la chute enregistrée en post-Irma, probablement également liée à la plus grande difficulté à mobiliser les écovolontaires sur cette même période.

Tableau 1: Evolution des activités de ponte de tortues marines enregistrées depuis 2009 à Saint-Martin

	Nombre de traces toutes espèces confondues									
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Baie aux prunes	31	7	3	59	27	55	36	40	34	16
Baie blanche	12	17	8	20	31	25	16	32	3	10
Baie longue	3	98	6	52	133	121	200	123	62	58
Baie rouge	8	6	6	2	13	12	0	0	2	15
Cayes vertes	-	7	-	-	-	-	-	-	-	-
Coralita	-	5	10	2	9	0	0	10	0	0
Galion	27	9	1	0	0	2	0	3	1	1
Grandes cayes	31	5	2	1	5	0	2	0	0	0
Lagon	0	24	30	41	45	18	59	23	25	3
Petites cayes	3	6	7	5	12	13	5	1	3	1
Pinel	1	3	-	3	0	3	-	-	-	-
Anse Marcel	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-
Baie orientale	-	-	-	-	0	-	0	0	0	0
Bell beach	0	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grand case	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-
Happy bay	-	-	-	-	2	0	0	0	1	0
Total	116	187	73	185	279	249	318	233	131	104

Parmi les 3 sites, Baie longue apparait la plus productive avec en moyenne 86 traces d'activité de ponte enregistrées par an, contre 31 à Baie aux prunes et 6 à Baie rouge. Sur la même période seules les plages de l'Ilet Tintamarre (Lagon et Baie blanche) enregistrent des chiffres comparables aux 2 dernières, sans pouvoir égaler ceux de Baie longue. Or, ces 2 dernières plages bénéficient d'un statut de protection au sein de la Réserve Naturelle Nationale, ce qui n'est actuellement pas le cas des plages des Terres Basses.

2. Echouages de tortues marines à Saint-Martin

Depuis 2009, le signalement des individus en détresse et leur prise en charge par l'AGRNSM ont permis de documenter un total de 35 échouages de tortues marines, pour une moyenne de 3,2 individus par an. Bien que ces chiffres apparaissent croissants sur les 5 dernières années, cela peut être imputable au meilleur taux de retour des observations par le public. L'AGRNSM étant aujourd'hui bien identifié et connu comme coordinateur des actions liées aux tortues marines à Saint-Martin.

Sur l'ensemble de ces évènements 80% concernent des tortues vertes et 11% des tortues imbriquées. Contrairement à la Guadeloupe, les échouages liés à des captures accidentelles dans des engins de pêche ne concernent que 9% des cas. La majorité des mortalités observées sont liées à des collisions avec engins nautiques motorisés (34%) ou à un affaiblissement mortel de l'individu lié au développement de la fibropapillomatose (31%).



Figure 1: Tortue verte suite à une collision en 2018



Figure 2: Tortue verte touchée par la fibropapillomatose

Parmi ces échouages documentés, seuls 2 concernent les plages des Terres Basses. En 2014, les restes d'une tortue imbriquée braconnée avaient été retrouvés à Baie aux prunes, alors qu'une tortue verte morte portant des traces de collision avec un engin nautique motorisé s'était échouée à Baie longue. De plus, si ces observations n'apparaissent pas documentées comme des échouages, des œufs provenant de nids installés trop près de l'eau sont fréquemment rejetés par la mer à Baie longue.

III. Etat de santé des sites de ponte concernés

Depuis 2009, l'AGRNSM contribue à documenter l'évolution de l'état de santé des habitats indispensables aux tortues marines selon des protocoles standards : sites d'alimentation et de ponte. En collaboration avec le RTMG, l'AGRNSM construit et met à jour une base de données constituant un Atlas des sites de ponte des tortues marines à Saint-Martin. Les éléments ci-dessous en sont issus.

1. Baie longue

Située par 18°03'34.80"N et 63°08'41,16"O, cette plage formait un linéaire sableux de près de 1 810m en 2015, apparaissant relativement stable depuis le premier diagnostic. Cette plage offre une longue étendue sableuse, particulièrement meuble et faiblement exposée à la houle dominante, propice à la ponte des tortues vertes.

La caractérisation du site de ponte de 2009 à 2015 traduit :

- Important linéaire sableux très meuble et large, mais offrant ponctuellement un relief important sous l'effet de houles saisonnières (>2m),
- Faible exposition aux houles dominantes et absence de récif barrière,



Figure 3: Plage de Baie longue

- Une végétation naturelle des hauts de plage dégradée, morcelée et dont l'accès est très souvent interdit par des murets ou du grillage,
- Prédominance des constructions en haut de plage, sources de pollution lumineuse nocturne,
- Proximité de la STEP de la Pointe des Canonnières en partie nord-ouest.

Ce constat s'accroissant de 2009 à 2015 a conduit à ce que ce site voit son état de santé se dégrader (note de 1,9/5 en 2015 contre 2,8/5 en 2009) et avec lui la qualité d'accueil de ce principal site de ponte des tortues marines à Saint-Martin.

L'anthropisation croissante des hauts de plage responsable d'une notable régression de la végétation naturelle au profit de l'édification de murs de délimitation des propriétés et la multiplication des sources de pollution lumineuse nocturne, sont en effet à l'origine un nombre croissant d'échecs des activités de ponte : certains individus retournant à la mer après avoir buté contre un mur et l'avoir longé sans trouver de site adéquat pour pondre. Un diagnostic de cette pollution et une mise à jour de la base de données de l'Atlas des sites de ponte seront mis en œuvre en 2020, pour mieux caractériser le phénomène.



Figure 4: Traces d'activité de ponte le long d'un haut de plage fortement anthropisé (Baie longue, 2015)

Certaines activités ponctuelles peuvent survenir sur ce site et impacter sa fréquentation par les tortues marines : circulation de jets skis, d'engins lourds sur le sable, travaux de BTP, animations nocturnes, fréquentation nocturne du site pour l'observation non-encadrée des pontes de tortues marines. Cette même plage est également l'un des rares sites de ponte pour lequel des pillages de nids ont été signalés à Saint-Martin, que ce soit dans le cadre d'actes de braconnage ou du fait de la divagation d'animaux domestiques.

2. Baie aux prunes



Figure 5: Echec de ponte à Baie aux prunes (2012)

Située par $18^{\circ}04'0,01''N$ et $63^{\circ}08'55,66''O$, cette plage formait un linéaire sableux de près de 1 210m en 2015, traduisant une régression d'environ 130m depuis le premier diagnostic. Cette plage peu exposée à la houle dominante offre une étendue moyenne sableuse, qui reste étroite et parsemée de dalles rocheuses, propice aussi bien à l'accueil des tortues vertes que des tortues imbriquées.

La caractérisation du site de ponte de 2009 à 2015 traduit :

- Un linéaire sableux d'une longueur moyenne, mais étroit, légèrement plus compact que pour Baie longue, mais offrant un relief plus limité,
- Une faible exposition aux houles dominantes et absence de récif barrière,

- Une végétation naturelle des hauts de plage très dégradées et fragmentée, dont l'accès est rendu quasi-impossible par l'édification de murs ou de grillage,
- Présence d'un enrochement sur la plage, planté d'espèces introduites,
- Prédominance accrue des constructions en haut de plage, sources de pollution lumineuse nocturne,
- Proximité de la STEP de la Pointe des Canonnières en partie sud-ouest.

Ce constat conduit à ce que ce site voit son état de santé également régresser pour des raisons similaires à celles évoquées pour Baie longue (note de 1,9/5 en 2015 contre 3,3/5 en 2009).

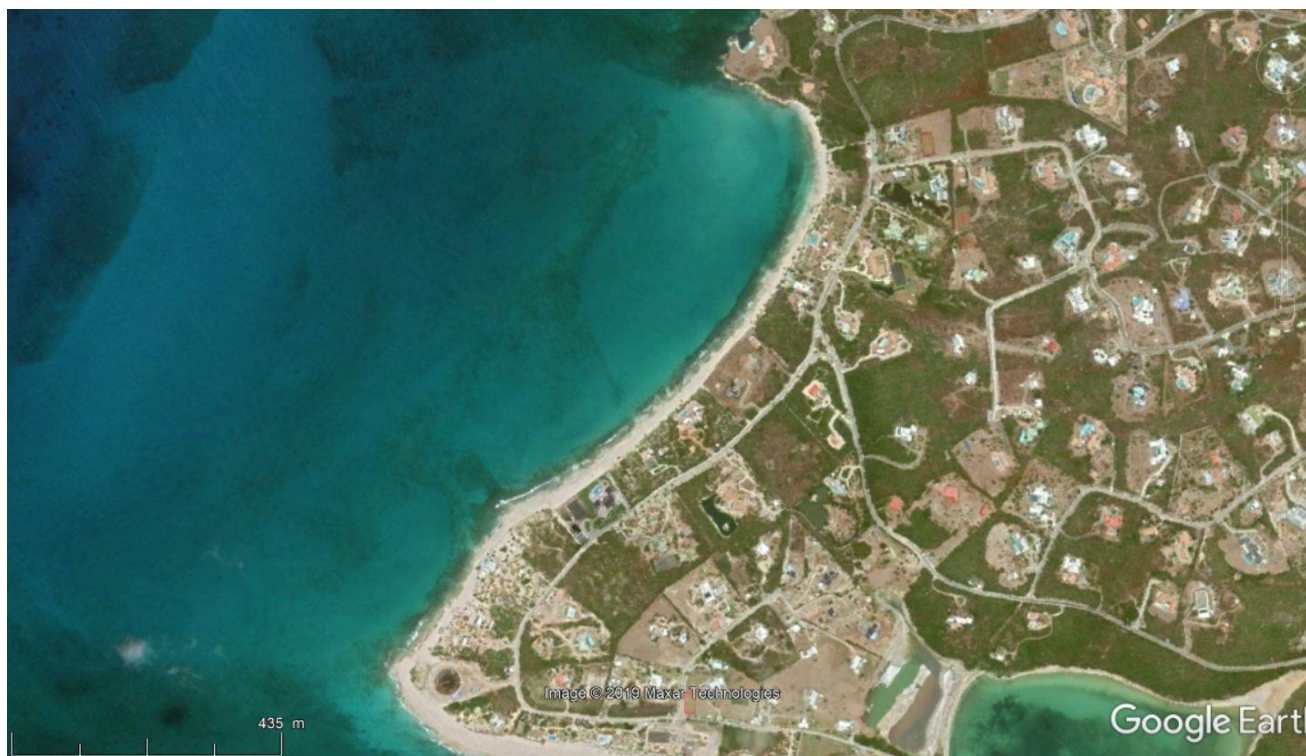


Figure 6: Plage de Baie aux prunes

Le constat est le même que pour Baie longue avec ce pendant une proximité accrue des murs par rapport à la mer, réduisant d'autant la zone de ponte. Sur certaines sections de la plage, des murs sont même les pieds dans l'eau. Les villas bordant ce site sont également équipées de nombreuses sources lumineuses qui feront également partie du diagnostic à mener en 2020. La surface d'accueil des pontes de tortues marines sur ce site s'est donc vue notablement réduite ou dégradée. Ce constat est d'autant plus problématique qu'une part notable du linéaire est constitué d'affleurements rocheux impropre à la ponte et que l'accès aux hauts de plage encore végétalisés est rendu impossible par la présence de murs ou de grillage.

Cependant, aucun signalement d'actes de braconnage n'a été fait pour cette plage et la fréquentation de ses abords par de jets skis reste très limitée.

3. Baie rouge

Située par 18°04'08,31"N et 63°07'46,88, cette plage formait un linéaire sableux de près de 1 544m en 2015, traduisant une progression d'environ 89m depuis le premier diagnostic. Cette plage ponctuellement exposée à la houle dominante, offre une étendue moyenne sableuse, qui reste étroite et parsemée de dalles rocheuses, propice aussi bien à l'accueil des tortues vertes que des tortues imbriquées.

La caractérisation du site de ponte de 2009 à 2015 traduit :

- Important linéaire sableux très meuble et large, mais offrant ponctuellement un relief important sous l'effet de houles saisonnières (>2m),
- Une exposition saisonnière aux houles et absence de récif barrière,
- Une végétation naturelle des hauts de plage dégradée, morcelée et dont l'accès est très souvent interdit par des murets ou du grillage,
- Exploitation d'un établissement de plage en partie est jusqu'en 2018.

Ce site a également vu son état de santé se dégrader, mais dans une bien moindre mesure que les deux précédents, comparé auxquels il apparaît en meilleur état (note de 2,8/5 en 2015 contre 3/5 en 2009). Il souffre cependant de nouvelles atteintes depuis l'impact du cyclone Irma, du fait de la reconstruction des villas bordant le site et de l'implantation de murailles de protection « anti-houles cycloniques » sur les hauts de plage, responsables de la destruction des reliquats de végétation naturelle encore présents.

Ce frein à la recolonisation par la végétation naturelle propice à l'accueil des pontes de tortues marines contribue à diminuer l'attractivité du site pour ces espèces. Ces villas s'accompagnent une fois de plus d'une prolifération des sources de pollution lumineuse nocturne qui seront prochainement évaluées.

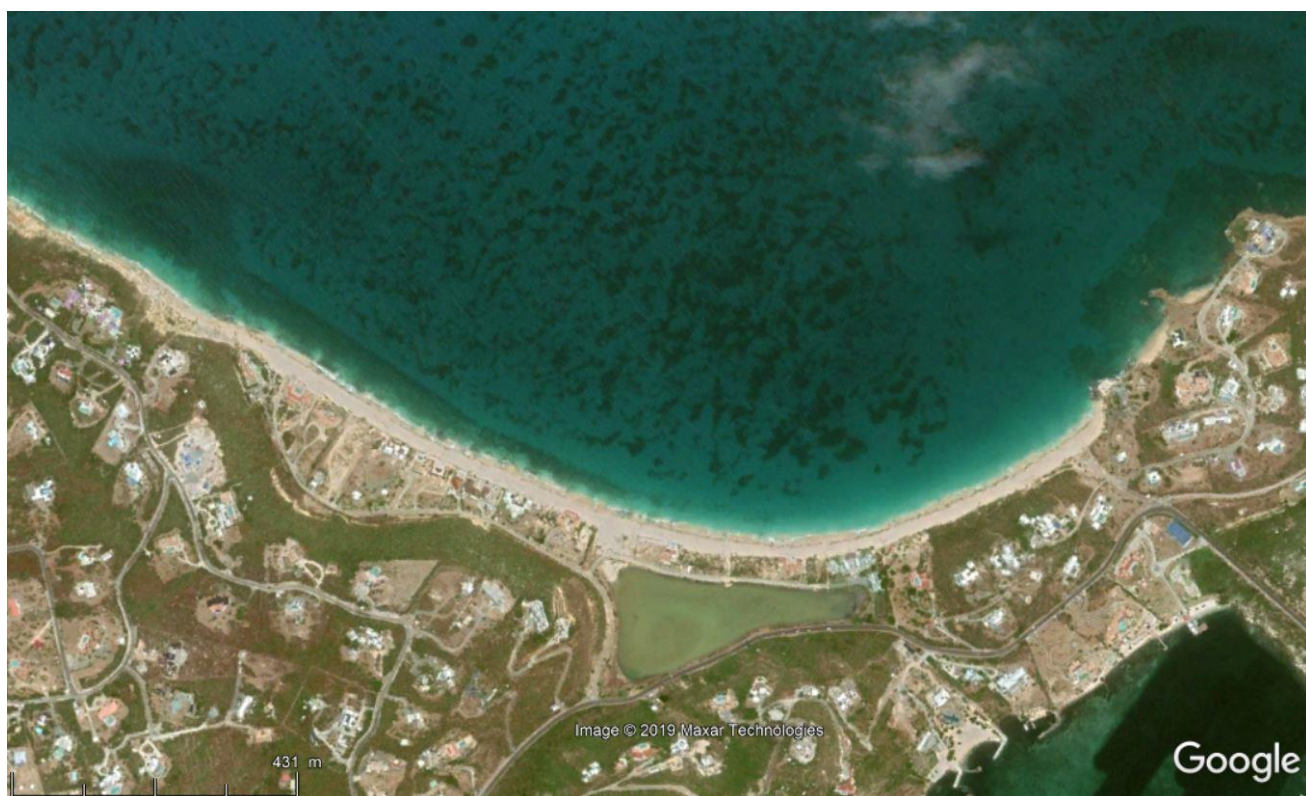


Figure 7: Plage de Baie rouge

IV. Principales menaces et atteintes identifiées

Que ce soit lors des différents diagnostics ou par remontées des écovolontaires patrouillant ces sites un certain nombre de pressions existantes et impact l'accueil des tortues marines sont identifiées.

1. Aménagement littoral



Figure 8: Echech de ponte à Baie longue

Depuis 2009, un développement croissant des aménagements délimitant les habitant et protégeant les habitations jouxtant les sites de ponte et observé sur l'ensemble des plages concernées.

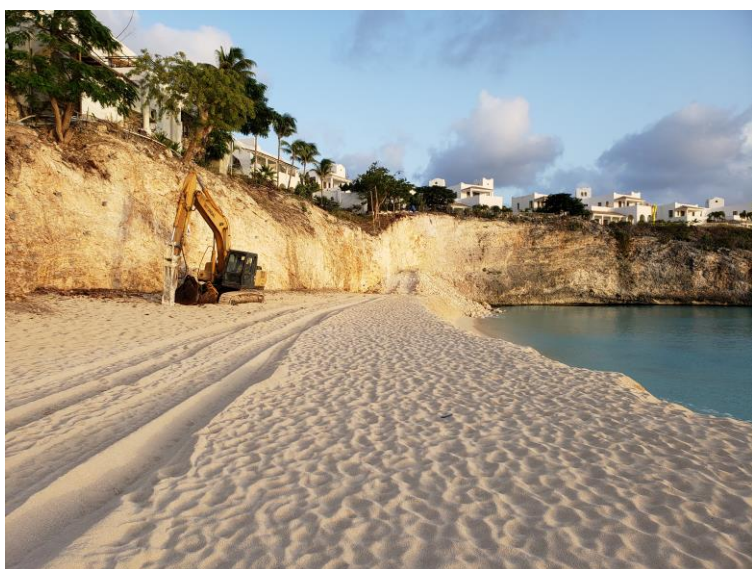


Figure 9: Circulation d'engin lourd sur la plage de Baie longue en pic d'activité de ponte des tortues marines (aout 2018)

Ces aménagements sont de nature à limiter le déplacement des individus évoluant sur le site de ponte, interdisant l'accès des hauts de plage et de leur végétation, voir entrainant une destruction de cette dernière ou son remplacement par des espèces non-natives. Murs et grillage représente un risque notable d'échec de ponte, une diminution importante des surfaces de ponte et une dégradation de la qualité du site de ponte pouvant conduire à une diminution de la fréquentation du site ou du taux de réussite des activités de ponte.

2. Pollution lumineuse

Les habitations bordant les sites de ponte sont de plus en plus équipées de nombreuses et parfois trop puissantes sources de lumière générant une notable pollution lumineuse nocturne.

En attendant une caractérisation fine de ces nuisances en 2020, il est aujourd'hui bien connu que les pollutions lumineuses impactent directement les adultes en ponte en favorisant le dérangement et l'échec de ponte. Les sources de lumière artificielle sont plus particulièrement responsables d'un nombre conséquent de désorientations d'individus adultes ou juvéniles, rendus incapables de regagner la mer et pouvant mourir des suites de ce phénomène.

3. Fréquentation non-encadrée du site

Les tortues marines sont aujourd'hui reconnues comme espèces emblématiques de Saint-Martin et un public chaque année plus nombreux souhaite pouvoir les observer.

Si les plages des Terres Basses sont encore peu fréquentées de nuit, il semble qu'une activité d'observation nocturne des tortues marines en ponte commence à émerger, du fait d'une demande croissante. Il apparaît prépondérant d'encadrer l'émergence d'une telle activité potentiellement impactant pour les tortues marines.

4. Introduction d'espèces non-indigènes

La proximité des habitations sur ces 3 sites favorise l'introduction et la dissémination d'espèces non-indigènes animales ou végétales, dont certaines peuvent porter atteinte au site de ponte, voir directement aux tortues marines adultes ou juvéniles.

Riverains, écovolontaires et agent de l'AGRNSM rapportent l'observation à plusieurs reprises de chiens divagants sur la plage de jour comme de nuit et ayant dans certains cas conduit à des pillages de nids. A ce jour, aucune attaque directe sur une tortue adulte n'a été observée.

Certains aménagements de haut de plage peuvent s'accompagner de plantations d'espèces végétales non-natives pouvant notablement modifier la nature du sol et donc la qualité du site de ponte : modification du tassement du sol, prolifération de racines interdisant le creusement des nids, création d'obstacles à la progression sur site, modification de la température du sol...

5. Braconnage ciblant les tortues marines



Figure 10: Dossière de tortue imbriquée retrouvée à Baie aux prunes en 2014

Les actes de braconnage impliquant des tortues marines apparaissent marginaux à Saint-Martin. Cependant, quelques événements rapportés concernent les plages des Terres Basses.

Si les agents de l'AGRNSM n'ont jamais pu le constater en direct, ils se sont vus rapporté à plusieurs reprises la survenue d'actes de braconnage impliquant des prélèvements illégaux d'individus adultes en ponte ou d'œufs dans des nids. La poursuite des actions de sensibilisation et la mise en place de surveillance sur site permettrait d'endiguer tout développement du phénomène.

Références bibliographiques :

- BOUSQUET C. et CHALIFOUR J. (2017) : Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2016, RNN Saint-Martin, 17 pages
- CHALIFOUR J. (2012), Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2011, RNN Saint-Martin, 14 pages
- CHALIFOUR J. (2013), Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2012, RNN Saint-Martin, 20 pages
- CHALIFOUR J. (2014), Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2013, RNN Saint-Martin, 17 pages
- CHALIFOUR J. (2015), Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2014, RNN Saint-Martin, 17 pages
- CHALIFOUR J. (2019), Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2018, RNN Saint-Martin, 17 pages
- DELCROIX E., Identification des menaces sur les sites de ponte des tortues marines aux Antilles Françaises et mise en place d'une stratégie pour la protection de ces habitats, 2002. 53p + annexes.
- DIAZ N., CUZANGE P. A. (2009), Plan de gestion de la Réserve Naturelle de Saint-Martin et des sites du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres, OSA, 311 pages + annexes
- DAURES L., (2014), Diagnostic des sites de ponte des tortues marines de Saint-Martin 2014, 54 pages.
- GIRONDOT M. et FRETEY J, Mise au point d'une fiche de description de sites de ponte, rapport final, 1996. 15p.
- MALTERRE P. (2009), Diagnostic des plages de saint-Martin dans le cadre d'une réhabilitation des sites de ponte des tortues marines, AGRNSM, 17 pages + annexes
- MALTERRE P. (2009), Suivi des tortues marines en ponte et en alimentation : Année 2009, RNN Saint-Martin, 17 pages
- MALTERRE P. (2010), Suivi des tortues marines en ponte et en alimentation : Année 2010, RNN Saint-Martin, 14 pages
- NOUHAUD M., CHALIFOUR J. (2016), Suivi des pontes de tortues marines à Saint-Martin : Saison 2015, RNN Saint-Martin, 19 pages
- NOUHAUD M. et DAURES L., (2015), Diagnostic des sites de ponte des Saint Martin, Année 2015, 32 pages + annexes
- ONCFS, Plan de restauration des tortues marines dans Antilles Françaises, 2005. 140p + annexes.
- ONF, Réseau Tortues Marines Guadeloupe, l'habitat terrestre des tortues marines, prise en compte dans l'aménagement du littoral et restauration écologique dans les Antilles Françaises, étude technique, 2006. 66p + annexes.